

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 13 décembre 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Énergir - Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2022

Commentaires de l'AHQ-ARQ sur la demande pour mettre fin à la rencontre d'information portant sur les documents constituant le dossier du rapport annuel

Dossier : R-4209-2022

N/D: 4503-87

Chère consœur,

Par la présente, l'AHQ-ARQ répond à l'invitation de la Régie de l'Énergie (la « Régie »), dans sa lettre du 12 décembre 2022¹, de déposer ses commentaires à l'égard de la demande d'Énergir, s.e.c. (« Énergir ») visant à mettre fin à la rencontre d'information portant sur les documents constituant le dossier du rapport annuel et ce, à partir du présent Rapport annuel 2022.

L'AHQ-ARQ souhaite recommander à la Régie de ne pas accéder à cette demande d'Énergir.

En effet, l'AHQ-ARQ a pleinement profité de sa première participation à une telle rencontre d'information, le 27 janvier 2022, dans le cadre du dossier R-4175-2021 portant sur le Rapport annuel 2021. Les précisions fournies en toute transparence par les représentants d'Énergir à la suite des nombreuses questions des intervenants ont répondu aux principales interrogations qu'avait l'AHQ-ARQ, ce qui a vraisemblablement influencé sa décision de ne pas participer à la suite du dossier et ainsi contribuer à l'allégement réglementaire recherché.

¹ A-0003.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Autrement, l'AHQ-ARQ aurait dû préparer une demande d'intervention formelle, puis préparer une demande de renseignements afin de répondre à ses interrogations et possiblement préparer un mémoire et une argumentation.

D'ailleurs, sans vouloir se prononcer pour d'autres intervenants, l'AHQ-ARQ est d'avis qu'un phénomène semblable peut sans doute expliquer que peu d'intervenants participent à la poursuite du dossier après avoir assisté à la rencontre d'information tel qu'il appert du tableau préparé par Énergir². Par exemple, 9 représentants des intervenants en plus de 7 représentants de la Régie ont assisté à la rencontre du 27 janvier 2022, une manifestation d'intérêt qui devrait être une justification suffisante pour maintenir la rencontre d'information.

En conclusion, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger d'Énergir le maintien de la rencontre d'information annuelle portant sur les documents constituant le dossier du rapport annuel.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

816884

² B-0007, Annexe, page 1.